

□ **ANNEXE N° 1 : DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME**

Vous êtes titulaire d'un titre de formation ou d'une attestation de compétence délivré en France ou par un État, autre que la France, et vous demandez son équivalence.

Afin de permettre à la commission compétente à cet effet, de statuer, vous voudrez bien remplir avec précision ce document, qu'il vous incombe de joindre à votre dossier d'inscription accompagné d'une copie du diplôme (en langue originale ainsi qu'une traduction en français certifiée par un traducteur agréé des rubriques figurant sur ledit diplôme, si vous demandez l'équivalence de diplômes étrangers).

Le service organisateur du concours vous avisera de la décision prise par la commission avant le début des épreuves.

Concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable session 2019	
Nom et prénoms :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code Postal :	<input type="text"/>
Commune :	<input type="text"/>
Date de clôture des inscriptions :	<input type="text"/>
Session :	<input type="text"/>
Service organisateur du concours :	<input type="text"/>
État où a été obtenu le diplôme :	<input type="text"/>
Diplôme obtenu (intitulé exact – discipline – date – niveau):	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme (service public, conventionné, organisme professionnel):	<input type="text"/>
Conditions requises pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme:	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Durée de la formation :	<input type="text"/>
Fait à	<input type="text"/>
	, le <input type="text"/>
<i>Signature</i>	